

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 du mois d'avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Date de la convocation du conseil municipal : le 4 avril 2024

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, Mme Marie-Henriette ELIE, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Florence BURNEAU, M. Patrick FRIOUX, M. Philippe MAURICE, Mme Charlène MARIE

Excusés ayant donné procuration : M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à M. Philippe MAURICE), M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à Mme Catherine COESLIER), Mme Emmanuelle FOUASSON (donne pouvoir à Mme Florence BURNEAU), M. Michel MORACCHINI (donne pouvoir à Mme Charlène MARIE)

Absente : Mme Myriam PRAUD

Désignée secrétaire de séance : Mme Marie-Henriette ELIE

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	14	4	18	18	0	0

DEL2024-013 - Approbation de l'affectation du résultat 2023 du budget Commune

Constatant que le compte administratif « Commune » présente un excédent de fonctionnement cumulé de 599 956,93 €, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 suivant est proposée aux membres du Conseil Municipal :

- Affectation au 1068 : 599 956,93 €
- Affectation à l'excédent reporté : 0,00 €

Sur l'avis de la commission Finances du 27 mars 2024,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 pour le budget communal telle que présentée ci-avant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 à la section d'investissement (1068) pour un montant de 599 956,93 €.

DELIBERATION PUBLIEE
Le **15 AVR. 2024**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le

15 AVR. 2024

Le Maire,
Louis GIBIER



La secrétaire de séance,
Marie-Henriette ELIE

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Elie', written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de BARBATRE' at the top, a central emblem of a town with a church and a castle, and the number '85630' at the bottom.